



Panne de chauffage géothermique

Par **mmcsauve**, le **19/11/2017 à 23:55**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Notre système de chauffage par géothermie qui date de 2007 est en panne depuis l'hiver dernier. En déc.2016 le technicien diagnostique une fuite de fluide (cout de la visite : 163E)et préconise une recherche de fuite puis finalement pratique une réparation et remet du fluide (cout de la prestation : 362E) ce qui remet le chauffage en marche. En septembre on s'aperçoit qu'on a toujours cette même panne. Là on nous fait une recherche de fuite (coût : 823E) qui révèle une fuite sur soudure de l'araignée. Nous venons de recevoir le devis de réparation : 1819E !!!...on n'a pas d'autre choix que d'accepter ces factures faramineuses ? On doute qu'un autre prestataire accepte de faire le travail et à quel prix? Que faire ?
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Mariopro**, le **30/11/2017 à 12:40**

Bonjour,
Pour commencer, en tant que technicien, il m'est important de savoir qu'elle est le type de votre installation pour mieux comprendre votre problème, les interventions réalisées et les factures correspondantes. S'agit-il :
- D'une PAC (Pompe A Chaleur)air/air,
- D'une PAC air/eau,
- D'une PAC détente directe,
Lors des différentes travaux, il est toujours préférables de demander un devis de réparation car même si il est obligatoire à partir de 150 €, beaucoup de professionnel ne respecte pas cette règle et profite de la situation d'urgence du client pour passer outre.
En Décembre 2016, le diagnostic et la réparation ont-elles étaient faites le même jour, quelle était la nature de la fuite (soudure sur araignée ou pas ?), le circuit frigorifique a t-il été vidé ?
Pour votre dernière panne, une fuite est détectée lors du diagnostic facturé semble t-il 823 € (sans réparation) et le devis de remise en état de votre installation qui vous est proposé pour 1819 €, quelles sont les opérations prévues, avez-vous le détails ?
En fonction de ces dernières cela peut justifier le montant, il peut également être

justifié par la quantité de fluide présent dans votre installation augmentant ainsi les délais d'interventions.rnrnJe vous conseil de demander l'avis d'un autre professionnel et n'hésiter pas à faire d'autres devis pour mieux évaluer la situation. Sinon demander conseil à votre installateur ou passer par le fabricant de votre PAC.